

ASSOCIATION HALTE-JEUX

« LES BAULMINOIS »

REGLEMENT

1. CONDITIONS D'ADMISSION

Age : dès 2 ans et demi, (cas exceptionnel 2 ans)

L'enfant doit être au bénéfice d'une assurance maladie et accidents ainsi que d'une responsabilité civile.

Les parents informent l'éducatrice présente si une autre personne vient chercher leur enfant et donnent son identité.

Tout régime, allergie ou intolérance alimentaire doivent être signalés par les parents à l'éducatrice.

Dans le cadre de ses activités, il se peut que votre enfant soit une fois ou l'autre filmé, pris en photo pour faire un cadeau, dans le cadre d'un travail, etc.... Si vous vous opposez à la prise de photos de votre enfant dans le cadre de la garderie, il est de votre responsabilité de nous avertir par écrit.

2. HORAIRE

De 08h00 à 11h45.

L'accueil des enfants se fait entre 08h00 et 09h00.

Le départ des enfants se fait entre 11h30 et 11h45.

Les matinées seront déterminées selon les inscriptions reçues. Les enfants seront inscrits à l'avance pour un ou plusieurs matins, définis selon nos disponibilités.

3. COUTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Inscription renouvelable chaque année en août CHF 40.- (pour un ou plusieurs matins)

Paiement par mois pour un matin CHF 120.- (10 mois par an)

Paiement par mois pour deux matins CHF 240.- (10 mois par an)

Etc...

L'inscription et les cotisations sont payables d'avance

Au plus tard jusqu'au 5 du mois courant.

Inscription	Fr. 40.- (pour un ou plusieurs matins)
Paiement par mois pour un matin	Fr. 120.- sur 10 mois Fr. 1'240.-/année
Paiement par mois pour deux matins	Fr. 240.- sur 10 mois Fr. 2'440.-/année
Etc...	

Inscription de Fr. 40.-	payable au 05.09.2016
1 ^{er} versement (septembre)	payable au 05.09.2016
2 ^{ème} versement (octobre)	payable au 05.10.2016
3 ^{ème} versement (novembre)	payable au 05.11.2016
4 ^{ème} versement (décembre)	payable au 05.12.2016
5 ^{ème} versement (janvier)	payable au 05.01.2017
6 ^{ème} versement (février)	payable au 05.02.2017
7 ^{ème} versement (mars)	payable au 05.03.2017
8 ^{ème} versement (avril)	payable au 05.04.2017
9 ^{ème} versement (mai)	payable au 05.05.2017
10 ^{ème} versement (juin)	payable au 05.06.2017

Pas de remboursement ou de remplacement que l'enfant soit présent ou non (sauf cas exceptionnel d'absence prolongée (maladie, hospitalisation). A partir de ce seuil, un prélèvement de 20% sera retenu sur le remboursement.

Dans tous les cas, si vous avez des difficultés financière un mois, il est préférable d'en parler à la l'éducatrice afin de trouver un arrangement.

En cas de non paiement, l'Association se réserve le droit de résilier l'inscription sans préavis.

4. ABSENCES

Les parents sont tenus d'avertir la responsable Myriam Studer au 024/459.14.29 ou 079/466.80.87 ou Erica Chabod 024/459.13.61.

L'inscription est nominative, en aucun cas un enfant ne peut remplacer la place d'un autre.

5. DEPANNAGES

Occasionnel sera accepté selon nos disponibilités pour le prix de Fr. 30.-/la matinée. S'annoncer la veille dans la mesure du possible.

Celui-ci ne remplace en aucun cas la matinée où l'enfant est inscrit.

6. VACANCES

Selon les vacances scolaires.

7. RESILIATION

Les parents qui ne désirent plus confier leur enfant doivent résilier un mois à l'avance pour la fin d'un mois. (Voir modalités sous alinéa 3.)

La résiliation se fait automatiquement dès que l'enfant commence l'école.

8. GENERALITES

Les enfants doivent apporter des pantoufles.

La garderie décline toute responsabilité en cas de perte ou détérioration des objets, vêtements, bijoux, jouets, etc. appartenant à l'enfant.

9. DISPOSITIONS FINALES

L'association se réserve le droit en tout temps, de modifier le présent règlement et de faire exception à l'un ou l'autre de ses articles.

Baulmes, août 2016

ASSOCIATION HALTE-JEUX LES BAULMINOIS

La halte-jeux « Les Baulminoises » se trouve dans le bâtiment de l'hôtel-de-Ville.
Le local est mis à disposition par la commune de Baulmes depuis août 2000.

La halte-jeux a été créée à la Cure de Baulmes par un groupe de mamans et dépend d'une association à but non-lucratif depuis 1974, et c'est seulement en 1976 que l'association a été créée par Mesdames Cachemaille et Martin et ont ainsi obtenu l'autorisation d'exploiter en février 1977 par le Service de la protection de la jeunesse.

Ainsi les mamans bénévoles responsables se sont succédées jusqu'en automne 1992.

Depuis, l'encadrement est assuré par Madame Studer Myriam, éducatrice diplômée, et accueille des enfants entre 21/2 ans et 4 ans.

UNE MATINEE A LA HALTE-JEUX

1. Objectifs de la Halte-Jeux

La Halte-Jeux a comme objectif de favoriser la socialisation et le développement de l'enfant à travers le jeu, individuel ou en groupe. Elle offre diverses activités ludiques et créatrices tout en respectant l'envie et le plaisir de l'enfant. Elle aide l'enfant à se préparer à l'entrée dans la vie scolaire.

C'est à travers le jeu que l'enfant va entrer en relation avec l'autre pour découvrir et expérimenter toutes les richesses de l'échange avec l'autre, c'est aussi à travers le jeu qu'il pourra aller à la découverte de toutes sortes d'activités motrices et cognitives.

Pour la socialisation, le suivi et le travail qui se fait avec l'enfant, il est conseillé 2 matins de fréquentation à la garderie dans la mesure de vos possibilités.

2. Le lieu d'accueil

La Halte-Jeux est située dans un petit village de campagne au pied du Jura. Un local a été mis à disposition par la Commune dans le même bâtiment que la classe de l'Ecole enfantine. Des enfants de 21/2 à 41/2 ans la fréquentent à raison d'une, deux voire trois matinées par semaine, selon la demande et la disponibilité, pendant les périodes scolaires. Un groupe de 8 à 12 enfants est accueilli par matinée. Les enfants sont en principe inscrits sur l'année scolaire entière pour les matinées convenues.

Le temps d'ouverture de la Halte-Jeux est le matin de 9 h à 11 h 45, du lundi au vendredi.

3. Encadrement

La Halte-Jeux dépend d'une association à but non lucratif. Un comité de cinq membres assure le fonctionnement administratif et reste disponible en cas de besoin au niveau organisationnel.

Chaque parent inscrivant son enfant à la Halte-Jeux est membre de l'association et peut être sollicité en cas de besoin (fêtes, animation, remplacement).

Une éducatrice diplômée et responsable pédagogique assure l'animation et veille au bon fonctionnement et déroulement de celle-ci. L'éducatrice reste à l'écoute des parents et collabore avec eux afin que l'enfant puisse se sociabiliser et s'épanouir avec les camarades. De par son expérience, elle doit également être à même d'aider les parents à s'adresser à des professionnels si elle constate des problèmes dans le développement d'un enfant qui lui est confié.

Selon les besoins (grands groupes au-delà de 10 enfants), l'éducatrice fait appel à une aide non diplômée pour la seconder pendant les matinées. Depuis plusieurs années, Erica Chabod, maman de 3 enfants occupe cette fonction et est une aide très appréciée.

En l'occurrence, sa présence permet à l'éducatrice de rester disponible pour certains enfants en particulier qui demandent un suivi ou qui présentent quelques difficultés d'adaptation ou de comportement. Elle permet aussi à l'éducatrice de faire un travail d'observation sans que cela interfère avec le bon déroulement de la matinée.

Baulmes, avril 2016